

cruciale pour l'étude internationale de cette question vitale pour l'humanité.

À mon avis, il est juste de dire que le Canada a apporté des contributions inégalées aux délibérations de la Conférence sur ce sujet. Nous avons cherché à élargir l'ensemble des connaissances actuelles dans ce domaine en publiant trois documents de travail sur la question de l'espace extra-atmosphérique, qui ont été présentés à la Conférence. Ces documents traitent des éléments stabilisateurs et déstabilisateurs des accords sur le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique, du droit international ayant trait au contrôle des armements dans cette partie de l'espace et des techniques qui s'y rapportent. Ces documents ne sont pas censés refléter un point de vue particulier du gouvernement du Canada, mais plutôt permettre de prendre appui sur l'ensemble des connaissances que nous avons dans ce domaine et d'exposer les questions de façon exhaustive.

Comme l'a indiqué notre Premier ministre, on a jugé que les priorités du Canada dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique comme dans d'autres domaines du contrôle des armements et du désarmement devaient résider dans la recherche de techniques de vérification dans l'espace extra-atmosphérique. C'est dans ce domaine que nous avons, au Canada, consacré des ressources considérables par le biais de la Section de la vérification et de la recherche du ministère des Affaires extérieures.

À titre d'exemple, le concept PAXSAT, dont vous avez déjà discuté pendant l'atelier, explore les possibilités d'application de techniques de télédétection civile, basées dans l'espace, afin de vérifier les accords qui pourraient être conclus sur l'espace extra-atmosphérique ou sur les forces classiques en Europe. Dans ce domaine, nous cherchons à recenser les besoins techniques que pourrait susciter la vérification des accords multilatéraux à partir de l'espace et, partant, à contribuer de façon distincte à l'étude internationale de cette question.

L'apport du Canada dans ce domaine fait partie de sa contribution pratique au processus international de contrôle des armements. Énoncée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en janvier 1986, cette contribution vise trois objectifs:

- 1) encourager le respect des traités en vigueur,
- 2) développer des mécanismes de vérification,
- 3) établir la confiance entre l'Est et l'Ouest.